Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation
English
italien español
srpski português
العربية Deutsch
www.mondialisation.ca | Concernant le CRM | Contact | Devenez membre | Magasin en ligne

Le 2 juillet 2012 **CONFÉRENCE - LES ENJEUX DE LA CRISE MONDIALE**

Conseil de Guerre de l'OTAN contre la Syrie

par Rick Rozoff

Mondialisation.ca, Le 28 juin 2012

Envoyer cet article à un(e) ami(e)
Imprimer cet article

0 62 27
Share Tweet

Mardi 26 juin, à Bruxelles, le Conseil de l'Atlantique Nord – la plus haute instance de commandement du bloc militaire de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), dominé par les États-Unis – doit aborder la question de la Syrie sous l'angle des clauses de son texte fondateur qui, tout au long de la dernière décennie, a été à l'origine de déploiements préliminaires de forces armées conduisant au déclenchement de guerres totales.

Ce conseil est constitué des ambassadeurs des 28 États membres, représentant une population totale de 900 millions d'habitants. Ses membres fondateurs comptent trois puissances nucléaires – les USA, la France et l'Angleterre – dont la première s'est autoproclamée unique puissance militaire mondiale.

Jusqu'à la veille de cette réunion, l'OTAN devait examiner une requête de l'un de ses membres, la Turquie, de tenir des consultations conformément aux dispositions de l'Article 4 du Traité de l'Atlantique Nord, qui autorise tout État membre à appeler l'intégralité des membres de l'Alliance à répondre à ce qu'il considère comme une attaque contre sa sécurité et son intégrité territoriale.

Le 25 juin, trois jours après que le chasseur bombardier supersonique F14 eut été abattu au-dessus des eaux territoriales syriennes, la Turquie annonça qu'elle demanderait que l'alliance militaire en réfère à l'Article 5, lequel stipule que « toute attaque armée contre un ou plusieurs États membres en Europe ou en Amérique du Nord doit être considérée comme une attaque contre tous », les alliés de l'OTAN étant alors tenus de « porter assistance à la, ou aux parties ainsi attaquées, en engageant sur le champ, individuellement et en concertation avec les autres parties, toute action jugée nécessaire, y compris le recours à la force armée… »

L'Article 5 avait été invoqué en octobre 2001, pour la première et unique fois en date, et fonde toujours, depuis une dizaine d'années, le déploiement en Afghanistan de troupes des 28 États membres et de leurs 22 partenaires.

L'Article 4 fut invoqué pour la première fois le 16 février 2003, à nouveau par le Conseil de l'Atlantique Nord et à nouveau au sujet de la Turquie, à la veille de l'invasion anglo-américaine de l'Irak. Cela entraîna le déclenchement de l'Opération « Display Deterrence » [déploiement d'une force de dissuasion], et le déploiement en Turquie de cinq batteries de missiles d'interception 'Patriots' – trois allemandes et deux américaines – ainsi que de quatre appareils de surveillance aérienne AWACS [Airborne Warning and Control Systems : Systèmes aéroportés de Contrôle et d'Alerte], en conjonction avec le Système de Défense Aérienne Élargi Intégré de l'OTAN.

L'OTAN déploya, selon ses propres termes, « 1 000 techniciens spécialisés et extrêmement compétents » pour conduire l'Opération.

Les premiers avions AWACS arrivèrent le 26 février, et trois semaines plus tard l'invasion et le bombardement de l'Irak étaient lancés. Bien qu'il n'y ait eu à l'époque en Irak que 25 millions d'habitants, contre 70 en Turquie, et bien que l'armée turque ait été la plus formidablement équipée de la région – tandis que l'Irak sortait affaibli de huit années de guerre contre l'Iran dans les années 1980, de la campagne de bombardements des États Unis et de leurs alliés en 1991 et depuis, et de

Accueil
Articles Récents
États-Unis
Canada
Amérique latine & Caraïbe
Europe
Afrique subsaharienne
Russie et CEI
Moyen Orient
Océanie
Asie
Guerre USA OTAN
Histoire, société et culture
Crise économique mondiale
Crimes contre l'humanité
Environnement
Pétrole,Gaz de schiste, Énergie
Transnationales
Pauvreté et inégalités sociales
Militarisation
11 sept. Guerre au terrorisme
Droits humains et État policier
Loi et justice
Biotechnologie et OGM
Droits des femmes
Désinformation médiatique
Politique et religion
Nations Unies
Science et médecine
Services de renseignements
Recherche
Archives
Index des Auteurs
RSS | Ce qu'est le RSS

Visitez notre site web GlobalResearchTV
GRTV GLOBAL RESEARCH TV

douze années de sanctions écrasantes, l'OTAN ne tarissait pas d'éloges sur l'Opération Display Deterrence, qui venait de « tester et prouver la capacité des forces de l'OTAN à répondre immédiatement et avec la force offensive appropriée, à une menace évoluant rapidement contre l'un des membre de l'Alliance ».

Dans quelle mesure un Irak aussi mortellement affaibli avait réellement pu représenter pour la Turquie « une menace évoluant rapidement », cela ne fut jamais précisé.

Les AWACS sortirent sur une centaine de missions et les batteries de Patriots allemandes furent notamment équipées de missiles Patriot Advanced Capability-2, « un missile plus moderne fourni par l'Allemagne » expliqua l'OTAN.

L'Opération prit fin le 3 mai, soit 65 jours après son déclenchement et 45 jours après le début de l'invasion de l'Irak. Pour donner une idée de ce que l'OTAN pourra déclarer à l'issue de cette réunion au sommet, l'Ambassadeur turc de l'époque, auprès de l'OTAN, déclara après avoir invoqué l'Article 4 : « Encore une fois, je tiens à témoigner de la sincère gratitude du peuple et du gouvernement turcs envers la solidarité dont l'Alliance a su faire preuve en renforçant la défense de mon pays en réponse à la dernière crise en Irak. Nous sommes convaincus que, à travers un déploiement d'une force de dissuasion aussi active et collective, l'OTAN a non seulement tendu la main et offert une aide infiniment appréciable à l'un de ses membres en grande difficulté, mais il a aussi prouvé une fois de plus sa crédibilité et sa pertinence, en tant que pierre de touche de la sécurité collective dans la zone Euro-Atlantique ».

La Turquie était alors, tout comme aujourd'hui, présentée comme la victime – « en grande difficulté » qui plus est – tandis que l'Irak, en état de siège et sur le point d'être anéanti, était considéré comme l'agresseur.

La population syrienne se trouve à l'heure actuelle dans la même position que l'Irak à l'époque, sauf que la Turquie est cette fois une nation quasiment trois fois plus grande. La Syrie est isolée et ses forces militaires sont dérisoires par rapport à celles de son voisin turc. Ce dernier peut en outre compter sur le soutien de 27 alliés, au nombre desquels la plupart des plus grandes puissances militaires du monde. Les États-Unis disposent déjà d'environ 90 bombes nucléaires tactiques B61 stationnées sur la base aérienne d'Incirlik, à 35 miles des côtes méditerranéennes de Turquie.

C'est en outre au moins la seconde fois depuis avril dernier que le Premier Ministre turc Recep Tayyip Erdogan demande l'activation de la clause d'assistance militaire mutuelle de l'article 5 – qui implique le déclenchement d'une guerre. La première ayant eu lieu plus de deux mois avant la destruction du chasseur bombardier turc survenue la semaine dernière.

Le 25 juin, le vice Premier ministre turc Bulent Arinc avait annoncé que sa nation « avait déposé auprès de l'OTAN toutes les demandes requises concernant l'Article 4 et l'Article 5 ».

Selon l'agence de presse Associated Press, il aurait ajouté : « Il est important de comprendre que, dans le cadre légal, nous userons bien évidemment jusqu'à la fin, de tous les droits que nous garantit le droit international. Cela inclut notamment l'auto-défense. Cela inclut aussi toutes les formes possibles de représailles. Cela inclut toutes les sanctions applicables à l'État agresseur en vertu du droit international. La Turquie ne négligera absolument rien en la matière... ».

Les États-Unis et l'OTAN avaient impérativement besoin d'un prétexte pour attaquer la Syrie, et la Turquie, seul membre de l'OTAN frontalier de la Syrie, a toujours été le prétexte idéal auquel recourir pour attaquer une nation arabe.

L'incident de vendredi dernier et la réunion de l'Otan qui y a fait suite, marquent le début du quatrième acte d'une tragédie que le reste du monde n'a que trop peu de temps pour empêcher.

Article original en anglais :

NATO War Council To Target Syria
- by Rick Rozoff - 2012-06-26

Traduit de l'anglais par Dominique Arias.

Auteur de nombreux articles très documentés sur les activités militaires des Grandes Puissances occidentales à travers le monde, ***Rick Rozoff*** *est chercheur et activiste, créateur de l'organisation Stop NATO.* S

Stop NATO: site et articles: http://rickrozoff.wordpress.com

Rick Rozoff est un collaborateur régulier de Mondialisation.ca.
Articles de Rick Rozoff publiés par

Mondialisation.ca

SHARE

154 Hôtels à Istanbul
De 1 à 5 étoiles: Comparez et Réservez votre Hôtel!
Venere.com/Hotels_Istanbul

Annonces Google

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission pour fins de diffusion sur l'internet de mettre en ligne la version intégrale ou des extraits d'articles publiés par mondialisation.ca dans la mesure où le texte et le titre ne sont pas modifiés. La source originale de l'article, le copyright de l'auteur ainsi que l'adresse URL doivent également être clairement identifiés. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: crgeditor@yahoo.com

www.mondialisation.ca contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: crgeditor@yahoo.com

© Droits d'auteurs Rick Rozoff, Mondialisation.ca, 2012

L'adresse url de cet article est: www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=31661

Privacy Policy

© Copyright 2005-20012 Mondialisation.ca